

Créer un atelier avicole en agriculture biologique

Co-organisée avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie

Objectifs

Acquérir les éléments techniques, réglementaires et économiques nécessaires à la création d'un atelier de volailles de chair et/ou de poules pondeuses en agriculture biologique.

Enjeux

Dans le cadre d'une activité agricole principale ou, comme atelier secondaire en complément d'une production végétale, l'aviculture permet une installation peu coûteuse en investissements et une commercialisation des produits dès les premiers mois d'activité. Le département de l'Hérault compte encore peu de producteurs d'œufs ou de volailles de chair certifiés en Agriculture Biologique. La demande des consommateurs reste donc encore largement insatisfaite et représente une opportunité commerciale intéressante tant en vente directe que par l'intermédiaire de magasins spécialisés bio qui peinent à s'approvisionner.

Contenu

J1
deux visites :
poules pondeuses :
- Apprendre à identifier les principaux besoins en infrastructures (poulailler, parcours, chauffage, éclairage) et matériel (mangeoires, abreuvoirs, perchoirs, pondoirs)
- Apprendre à identifier les principaux éléments du système de production : cycle d'élevage en bio, choix des races, rendements, plan d'alimentation et stockage, renouvellement des bandes.
- Connaître les spécificités liées à la vente avec intermédiaire : moyens matériels (centre d'emballage), procédures, aspect sanitaire
Volailles de chair
- Apprendre à identifier les principaux besoins en infrastructures (poulailler, parcours) et matériel (mangeoires, abreuvoirs) avec un zoom sur la création d'une tuerie à la ferme (normes, bâtiments matériel, coût)
- Apprendre à identifier les principaux éléments du système de production : cycle d'élevage bio, choix des races, rendements, plan d'alimentation et stockage, élevage en poussinière

J2
Intervention Max haefliger, Biocivam 11
- Appréhender la conduite sanitaire de l'élevage avicole et les principales normes réglementaires
- Connaître les principales affections et les prévenir : vides sanitaires, etc.
- Apprendre à identifier ses propres moyens de production et les circuits de commercialisation possibles
- Savoir définir un volume et un cycle de production adapté aux moyens
- Apprendre à concevoir son plan d'alimentation : matières premières, approvisionnement et stockage, accès à l'eau, adaptation au cycle de production.

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

19 janv 2023

09:00 - 17:00 (7hrs)

Matin : Les oeufs de l'Hortus. 3 Route de Sommières.
34270 Vacquières

Visites d'exploitations

26 janv 2023

09:00 - 17:00 (7hrs)

Campanile Montpellier Sud Av. du Mas d'Argelliers
34070 Montpellier

Max Haefliger, Biocivam 11

Co-organisateur(s)



Partenaire(s)



Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au

Bulletin d'inscription

Nom _____

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 16/01/2023

Tarifs

Adhérent 406€

Non adhérent 406€

Non agricole 406€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Autres fonds de formation et autofinancement, nous contacter

Plus de renseignements

Céline Mendes - Alice Calvet

alice.calvet@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

Fax. 04 67 06 55 75

N° d'organisme de formation :

91340782734

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès : Accessibilité

PSH : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

fond de formation, les personnes en démarches d'installation
doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Prénom _____

Adresse : _____
--

Code postal : _____

Commune _____
--

Courriel _____

Téléphone _____

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))